

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Arrêté n°2010/0284

du 6 mai 2010



Commission consultative des services publics locaux – Représentant du Président – Désignation de M. Daniel GUERIN

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** l'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n°2006/0215 du 15 mars 2006 relative aux modalités de désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux ;
- VU** la délibération n°2010/0256 du 6 mai 2010 relative à la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant du Président du STIF en qualité de Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel GUERIN est désigné en qualité de Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France et notifié à l'intéressé.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.